

Procès-Verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ISBW Du 16 décembre 2022

Présents :

ENTITE	NOM	PRENOM
Braine-L'Alleud	DEBUS	Olivier
Chastre	RYCKMANS	Hélène
Chastre	FOCROULLE	Jacqueline
Chastre	FERRIERE	Anne
Chastre	CHAMPAGNE	Thierry
Chaumont-Gistoux	MOREAU	Danielle
Chaumont-Gistoux	ESCOYEZ-CHARLES	Claire
Chaumont-Gistoux	DEUTSCH	Xavier
Court-Saint-Etienne	DE WEVERE	Steve
Court-Saint-Etienne	TRICOT	Michel
Court-Saint-Etienne	OLEFFE	Séverine
Jodoigne	DEMEZ	Annie
Lasne	GILLIS	Alain
Orp-Jauche	D'UDEKEM d'ACCOZ	Thérèse
Ottignies-Louvain-la-Neuve	TORRES	Cécilia
Rebecq	DEHANTSCHUTTER	Marie-Thérèse
Rebecq	OPHALS	Patrick
Province	MEURICE	Jean-Luc

Excusés :

ENTITE	PRENOM	NOM
Genappe	DONNY	Sandra
Grez-Doiceau	HENRARD	Christine
Ittre	CARTON	Pascale
Ittre	PERNIAUX	Pol
Lasne	LOMBA	Jules
Lasne	DEFALQUE	Brigitte
Mont-Saint-Guibert	SANNIKOFF	Nathalie
Nivelles	LECLERCQ	Grégory
Nivelles	NOTHOMB	Margaux
Orp-Jauche	NEMERY	Annick
Ottignies-LLN	CHAIDRON-VANDERMAREN	Anne-Marie
Perwez	BIDOUL	Véronique
Perwez	HEMPTINNE	Mia
Rixensart	KINSELLA	Alain
Rixensart	VERTE	Grégory
Rebecq	WOUTERS	Jean-Lou
Tubize	ROCCO	Adriana
Villers-La-Ville	EL ABASSI	Nadia
Province	BURY	Stéphanie

Province	HOMS	Marie-Louise
Province	VERTE	Cédric

La Présidente, Anne Masson, remercie les représentants présents et ouvre la séance.

1. Modification des représentations communales et provinciales – Prise d’acte :

L’assemblée prend acte du :

- Remplacement de Monsieur Andréa Zanaglio par Monsieur Philippe de Cartier d’Yves pour la commune de Rixensart ;
- Remplacement de Madame Delphine Haulotte par Madame Martine Frère-Richard pour la commune de Villers-la-Ville ;
- Remplacement de Madame Reine Djyehoue par Monsieur Sylvain Bertrand pour la commune de Jodoigne ;
- Remplacement de Madame Françoise Pigeolet par Monsieur Jean-Pol Hannon pour la commune de Wavre.

2. Approbation du procès-verbal du 29 juin 2022 :

Le procès-verbal de l’Assemblée générale du 29 juin 2022 est approuvé par :

Totalité des votes exprimés		
Pour	Contre	Abstention
99,86%	0,00%	0,14%
Votes communaux		
Pour	Contre	Abstention
99,40%	0,00%	0,60%
Votes provinciaux		
Pour	Contre	Abstention
100,00%	0,00%	0,00%

3. Modifications des statuts :

L’adoption en février 2019 du Code des Sociétés et Association a modifié de nombreuses règles de l’ancien Code de Commerce.

Les sociétés coopératives, comme l’ISBW, sont impactées par ces modifications et ont jusqu’au 31 décembre 2023 pour mettre à jour leurs statuts.

La Présidente salue la présence de Monsieur Thierry Champagne, Bourgmestre de la commune Chastre, qui a accepté d’être l’officier public instrumentant sur base de l’article 8.1, 5° du Code civil.

319 574 parts sur 384 426 étant représentées, en séance, par les participants des conseils, le quorum spécial est atteint (83,13%).

L’Assemblée n’ayant aucune question, la Présidente met au vote la proposition de modification de statuts.

La modification des statuts est adoptée à la majorité spéciale par :

Totalité des votes exprimés		
Pour	Contre	Abstention
99,86%	0,00%	0,14%
Votes communaux		
Pour	Contre	Abstention

99,40%	0,00%	0,60%
Votes provinciaux		
Pour	Contre	Abstention
100,00%	0,00%	0,00%

4. Adoption du budget 2023 :

Présentation du budget 2023 par Joris FIERAIN, Chef du Pôle Budget & Finances.

Une administratrice remercie tout d'abord pour les chiffres très clairs et précis qui ont été communiqués et pose une série de questions :

- Concernant le forfait énergétique prévu au Mazerin, comment celui-ci pourra être maintenu compte tenu de l'augmentation des prix ?

Le Directeur général explique que la seule augmentation prévue de ce forfait est l'indexation annuelle. Il ne connaît pas le type de contrat énergétique signé par inBW.

- Concernant l'article 51 des statuts, le déficit pour 2023 annoncé est de 22,10% du capital social. La marge est faible pour arriver aux 25%. Qu'est-ce qui est prévu pour éviter ce dépassement ?

Le Directeur général précise que, comme chaque année, le budget proposé est extrêmement prudent. Les comptes sont toujours meilleurs. Il est donc confiant.

- Concernant la consultance, quand est prévue la fin de la mission et pour quel coût total ?

La Présidente répond que le 13 février prochain, un Conseil d'administration précédé d'un Comité de pilotage sont prévus afin de présenter les résultats du travail réalisé par BDO. Le montant de la consultance est de 100.000€ répartis sur deux années. Une enquête de satisfaction auprès des partenaires et usagers a été réalisée à la demande du Comité de pilotage pour un coût de 15.000€ La Présidente ajoute que le travail réalisé par BDO est très satisfaisant et que le personnel de l'ISBW a pleinement joué le jeu.

- Concernant le point 4.b. de la note accompagnant le budget, qu'entend-on par : « ...modification post covid des comportements... » ?

Pour le Directeur général ; il semble que certains usagers aient adoptés de nouvelles habitudes. Par exemple, à l'accueil extrascolaire, on note que les parents viennent chercher plus tôt les enfants à l'accueil et ceci en raison du télétravail. A noter que le facteur précarité à la suite de l'augmentation du prix de l'énergie va vraisemblablement impacter les recettes.

- Concernant les locations de salles (compte n°610003), le montant prévu est-il uniquement destiné aux formations ?

Le Directeur général répond qu'à 98%, oui. Pour le reste, au Mazerin, certaines salles de réunion sont payantes.

Le budget 2023 est soumis au vote et est adopté par :

Totalité des votes exprimés		
Pour	Contre	Abstention
96,47%	0,75%	2,78%
Votes communaux		
Pour	Contre	Abstention
87,05%	2,75%	10,20%
Votes provinciaux		
Pour	Contre	Abstention
100,00%	0,00%	0,00%

Anne MASSON remercie les représentants présents et souhaite à l'Assemblée de belles fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôt la séance.

Vincent De Laet
Directeur général

Anne Masson
Présidente